



Denonce d'un preavis sur bail de 3 mois

Par **lassausaie**, le **14/12/2011** à **14:42**

Bonjour,

Ma fille a pris une petite location le 1 er novembre hors il s'avère que depuis cette date beaucoup d'incidents sont survenus. Fuite énorme à la chaudière très ancienne de gaz. Les radiateurs sont irréguliers froids ou chauds car pas de boutons pour les régler(impossible à voir lors de l'état des lieux car il n'y avait pas le gaz). La baignoire est décollée, pas de siphon, les portes casséesetc.. fuite (2 fois) sous le lavabo. Cet appartement est géré par l'agence Guy Hoquet. Le loyer est cependant de 490€. A ce jour nous avons eu un technicien pour voir quels seraient les travaux à faire, ce Monsieur est venu réparer la grosse fuite car pas de chauffage et pas d'eau pendant 2 jours.

Ce mois nous avons réussi à obtenir un loyer avec une semaine de moins sur le montant mais pas de réduction sur novembre.

Nous avons envoyé une lettre recommandée pour demander une réduction de 2 mois de rupture de bail la propriétaire apparemment ne veut rien savoir. Que pouvons nous faire??

Merci d'avance BNrigitte Gomez